

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

OBJET : Admissions en non-valeur et effacement de dettes

EXPOSE

Dans le cadre de ses missions envers les usagers ou les entreprises, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval procède à la facturation de loyers ou de prestations de services selon des tarifs approuvés par le Conseil Communautaire.

C'est ainsi que la Communauté de Communes est amenée à délibérer sur les admissions en non-valeur au regard de divers motifs comme, la créance minimale, le procès-verbal de carence, le certificat d'irrecouvrable pour insuffisance d'actif, la demande de renseignement négative ou encore des créances éteintes par décision de justice.

Par délibération du 24 juin 2020, le Conseil Communautaire a délégué au bureau la mission de « procéder aux admissions en non-valeur, d'un montant inférieur à 5 000 euros par redevable ».

M. le Trésorier de Châteaubriant sollicite les décisions suivantes :

Budget principal

Liste numéro 4251010215 du 07/02/2020 présentant 49 pièces pour un montant total de 3 338,65 €

Liste numéro 4623250215 du 09/11/2020 présentant 32 pièces pour un montant total de 4 853,43 €

Budget annexe REOM

Liste numéro 4224390215 du 18/02/2020 présentant 288 pièces pour un montant total de 22 484,95 €.

Dossier de surendettement numéro 000419052956, décision du 30/12/2019 - effacement de dettes d'un particulier pour un montant de 234,42 €

Budget annexe SPANC

Liste numéro 4259070215 du 07/02/2019 présentant 7 pièces pour un montant total de 628,70 €

Budget annexe Immobilier d'entreprises

Effacement de dette suite à clôture pour insuffisance d'actifs (décision du 03/02/2019), entreprise Menuiseries de la Brutz pour un montant de 2 502,02 €

Budget annexe Office du tourisme

Liste numéro 4258460215 du 07/02/2020 présentant 1 pièce pour un montant de 0,53 €

Budget annexe TEOM

Liste numéro 4260060215 du 10/02/2020 présentant 2 pièces pour un montant total de 0,51 €

Les crédits correspondants sont disponibles aux budgets concernés.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le Bureau décide :

- 1) d'admettre en non-valeur :
 - la liste numéro 4251010215 du 07/02/2020 pour un montant total de 3 338,65 € sur le budget principal de la collectivité,
 - la liste numéro 4623250215 du 09/11/2020 pour un montant total de 4 853,43 € sur le budget principal de la collectivité,
 - la liste numéro 4224390215 du 18/02/2020 pour un montant total de 22 484,95 € sur le budget annexe REOM,
 - la liste numéro 4259070215 du 07/02/2019 pour un montant total de 628,70 € sur le budget annexe SPANC,
 - la liste numéro 4258460215 du 07/02/2020 pour un montant total de 0,53 € sur le budget annexe office du tourisme
 - la liste numéro 4260060215 du 10/02/2020 pour un montant total de 0,51 € sur le budget annexe TEOM

- 2) de procéder à l'effacement des dettes suivantes :
 - Clôture pour insuffisance d'actifs (décision du 03/02/2019), entreprise Menuiseries de la Brutz pour un montant de 2 502,02 € sur le budget annexe immobilier d'entreprises
 - Dossier de surendettement numéro 000419052956, décision du 0810/09/2019 - effacement de dettes d'un particulier pour un montant de 234,42 € sur le budget annexe REOM

- 3) d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 19 novembre 2020

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20201120-424-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 20-11-2020

Publication le : 20-11-2020

Communauté de Communes Châteaubriant
Bureau Communautaire du 19



Le Président,

Alain HUNAUT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf novembre, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval se sont réunis au siège de la Communauté de Communes à Châteaubriant, sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

	<i>Présent (e)</i>	<i>Absent (e) ou Excusé (e)</i>
M. Elias AMIOUNI	X	
M. Rudy BOISSEAU	X	
Mme Catherine CIRON	X	
M. Sébastien CROSSOUARD	X	
M. Dominique DAVID	X	
M. Bruno DEBRAY	X	
Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET	X	
M. Philippe DUGRAVOT	X	
M. Patrick GALIVEL	X	
Mme Marie-Pierre GUERIN	X	
M. Alain GUILLOIS		X
M. Alain HUNAUT	X	
Mme Edith MARGUIN	X	
M. Jean-Luc MARSOLLIER	X	
M. Michel POUPART	X	

AR-Préfecture

044-200072726-20201120-424-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 20-11-2020

Publication le : 20-11-2020



Le Président,

Alain HUNAUT